

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 juin 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par François-Noël BERNARDI - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Roland BLUM représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-Louis BONAN représenté par Gérard CHENOZ - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Xavier CACHARD représenté par Pierre DJIANE - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DIARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Jean-Claude GAUDIN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Samia GHALI représentée par Patrick MENNUCCI - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUl représenté par Henri RUGGERI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Christophe LOPEZ représenté par Jacqueline DURANDO - Robert MALATESTA représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Pierre PENE représenté par Jean MONTAGNAC - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Miloud BOUALEM - Jean-Pierre GIORGI - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DDIP 006-1445/09/CC

■ Versement de la cotisation 2009 de Marseille Provence Métropole à l'association pour la surveillance de la qualité de l'air de la région de l'Etang de Berre et de l'ouest des Bouches-du-Rhône (Airfobep)

DEE 09/3247/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La loi n°96-1236 du 30 décembre 1996, sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Par cette obligation l'Etat et ses Etablissements Publics, les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics ainsi que les personnes privées doivent concourir à cet objectif, chacun dans le domaine de sa compétence et dans les limites de sa responsabilité.

Outre des objectifs sur la surveillance de la qualité de l'air rendus obligatoires sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2000, cette loi a aussi prévu un certain nombre de mesures pour garantir un air de qualité. Ces obligations légales ont fait de la surveillance de l'air une mission principale dans la problématique de la qualité de l'air.

Les acteurs de la surveillance de la qualité de l'air en région Provence Alpes Côte d'Azur sont des associations agréées au titre de l'article L.2213 du Code de l'Environnement, dont l'association AIRFOBEP basée à Martigues, qui assure la surveillance de la région de l'Etang de Berre et de l'Ouest des Bouches-du-Rhône. Ce réseau Airfobep couvre le territoire des communes de Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Sausset-les-Pins, Châteauneuf-les-Martigues, le Rove et Saint-Victoret, membres de la Communauté Urbaine.

Airfobep gère un réseau de stations de surveillance qui analysent en continu 24 heures sur 24 les polluants atmosphériques réglementés. Le réseau de stations de mesure rend compte d'une pollution principalement industrielle.

L'association Airfobep est également responsable de la diffusion de l'information lorsque des dépassements de seuil réglementaires sont constatés ou prévus et conduisent à émettre des recommandations ou des alertes. Par ailleurs Airfobep est en charge de la gestion des procédures préfectorales de réduction des émissions industrielles de dioxyde de soufre.

Pour l'exercice 2009 l'Assemblée Générale a approuvé le projet de budget par lequel Airfobep sollicite le versement d'une cotisation d'un montant inchangé de 38 260 euros pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération PEC/1/619/CC du 21 décembre 2001 portant l'adhésion de la Communauté Urbaine à l'association Airfobep,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire pour la Communauté Urbaine de participer aux réseaux de surveillance de la qualité de l'air agréés par arrêté ministériel

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le versement d'une cotisation au titre de l'année 2009 à l'association de la surveillance de la qualité de l'air de la région de l'Etang de Berre et de l'Ouest des Bouches-du-Rhône (Airfobep) d'un montant de 38 260 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2009 de la Communauté Urbaine – Nature 6281 – Fonction 832, sous-politique G210.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au
Développement durable

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Pierre SEMERIVA

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI